

Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura
Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura
Band: 44 (1973)
Heft: 3

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES INTÉRÊTS DU JURA

BULLETIN DE L'ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DES INTÉRÊTS DU JURA
CHAMBRE D'ÉCONOMIE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE DU JURA BERNOIS

XLIVe ANNÉE

Paraît une fois par mois

No 3 Mars 1973

SOMMAIRE

M. René Steiner démissionne de la présidence de l'ADIJ. Le message du président ad intérim. Les travaux du Comité de l'ADIJ. — La Foire suisse d'échantillons 1973 ouverte au monde. Liste des exposants de Bienne et du Jura bernois. — Le plan cantonal des zones protégées à titre provisoire. — ICHA et TVA

M. René Steiner démissionne de la présidence de l'ADIJ

Réuni le 15 mars 1973 à Moutier, le Comité central de l'ADIJ a pris connaissance, avec émotion et regret, de la démission, avec effet au 31 mars 1973, du président de notre association, M. René Steiner, qui s'en va, bien plus tôt que chacun l'eût souhaité, pour raisons de santé. C'est la prochaine assemblée générale de l'ADIJ (elle aura lieu vraisemblablement le 12 mai 1973 à Moutier) qui désignera le nouveau président et rendra l'hommage qui convient à M. René Steiner. En attendant, le Comité central a désigné comme président ad intérim l'actuel vice-président, M. Henri-Louis Favre, alors qu'un nouveau membre de la Direction (Comité directeur) a été élu en la personne de M. Marcel Houllmann, préfet et président de tribunal à La Neuveville.

M. René Steiner, annonçant la nouvelle de sa démission au Comité central, rappela les réserves qu'il avait faites en 1971 en acceptant un nouveau mandat présidentiel, précisant qu'il n'irait probablement pas au bout de ce mandat de trois ans, s'achevant donc en mai 1974. Il était nécessaire, en 1971, que le président reste à la tâche pour mettre sur pied le secrétariat permanent, afin de rendre supportables les tâches du nouveau président et des membres de la Direction. Le nouveau secrétaire général ayant été nommé, M. Steiner envisageait de rester en fonctions quelque temps encore pour faciliter sa mise au courant des dossiers et assurer le démarrage de l'administration permanente. Hélas, en février, notre président subissait une sérieuse alerte dans sa santé et devait être hospitalisé. Aujourd'hui, bien que son état se soit considérablement amélioré, il n'est pas entièrement rétabli et son médecin lui ordonne de se décharger de son lourd mandat de président de l'ADIJ. C'est pourquoi il a été contraint d'abandonner ses fonctions au 31 mars 1973, tout en restant à disposition de la Direction.

M. Steiner ne sera pas un homme facile à remplacer, lui qui a consacré près de quarante ans de sa vie à l'ADIJ, dont il fut le secrétaire pendant vingt-cinq ans, puis le président pendant douze ans.

Le président a.i., M. Henri-Louis Favre, remercia le président sortant dans une allocution dont nous publions plus loin le texte.